



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Précarité sur le marché du travail : quel rôle pour l'Etat ?

Dans sa réponse à la question écrite no 2895, le Gouvernement jurassien a donné plusieurs indications concernant les stages professionnels et notamment la question de la rémunération de ceux-ci.

Si la question des stages, qui ont tendance à se généraliser, est bien évidemment une question importante, elle s'inscrit cependant dans une précarisation plus générale du monde du travail et en particulier pour les jeunes.

Ainsi, si l'on pouvait auparavant décrocher un contrat de travail de durée indéterminée au terme de son apprentissage ou de ses études avec plus ou moins d'aisance, force est de constater que la donne a aujourd'hui bien changé. Outre les stages, on peut également citer les missions intérimaires ou les contrats de durée déterminée.

Il n'est ainsi plus rare de voir des personnes de 30 ans et plus qui se retrouvent dans des situations professionnelles précaires malgré le suivi d'une formation et plusieurs mois ou années d'expérience professionnelle.


Il paraît dès lors compliqué, pour les personnes concernées, d'envisager l'avenir sereinement et d'aller de l'avant dans différents projets personnels.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

- 1) **Le Gouvernement est-il en mesure de fournir des éléments statistiques quant au phénomène évoqué précédemment ? A défaut, est-il en possession d'indications quant à l'évolution de cette précarité ?**
- 2) **Quelle est l'appréciation du Gouvernement sur cette question ? Quel rôle peut/doit jouer l'Etat dans ce dossier ?**
- 3) **Est-ce que cette question a déjà fait l'objet de discussions avec les employeurs et leurs représentants ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Le responsable :



Loïc Dobler

Delémont, le 21 juin 2017



N. Banquer



A. Am

Philippe

